

CONDITIONS
ET TARIFS
AU 1^{ER} JANVIER 2020



BNP PARIBAS
BANQUE PRIVÉE

La banque
d'un monde
qui change

Sommaire

- P. 3 INTRODUCTION**
- P. 4 à 5 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE**
 - Ouverture, transformation, clôture
 - Relevés de compte
 - Tenue de compte
 - Services en Centre Banque Privée ou en agence
 - Dates de valeur
- P. 6 BANQUE À DISTANCE**
- P. 6 à 11 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT**
 - Cartes
 - Virements
 - Prélèvements SEPA/TIP SEPA
 - Chèques
 - Solution mobile
 - Dates de valeur
- P. 11 à 14 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES**
 - Esprit Libre
 - Autres offres groupées de services
- P. 14 à 15 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS**
 - Commission d'intervention
 - Opérations particulières
 - Incidents de paiement
- P. 16 à 17 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS**
 - Facilités de caisse et découverts
 - Crédits à la consommation
 - Crédits immobiliers
- P. 18 à 20 LA CONVENTION BANQUE PRIVÉE**
 - La commission forfaitaire
 - La commission de gestion financière
 - Les options tarifaires en Gestion sous mandat Titres et Assurance
- P. 21 à 24 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS**
 - Épargne bancaire
 - Placements financiers
 - Autres services
 - Dates de valeur
- P. 24 à 25 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE**
 - Assurances
 - Prévoyance
 - Santé
 - Assurances liées à des produits bancaires
- P. 25 AUTRES SERVICES**
- P. 25 SUCCESSIONS**
- P. 26 à 27 PRESTATIONS SPÉCIFIQUES**
- P. 28 à 29 GLOSSAIRE**
- P. 30 INTERMÉDIATION EN ASSURANCE**
- P. 30 à 31 RÉSOUDRE UN LITIGE**

INTRODUCTION

Cette brochure détaille les Conditions et Tarifs des services de la Banque Privée (hors clientèle de Monaco).

Ces tarifs sont exprimés en euros et indiqués TTC, lorsqu'ils sont soumis à la TVA, en tenant compte d'une TVA maximum au taux en vigueur de 20 %. Le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport à votre lieu de résidence.

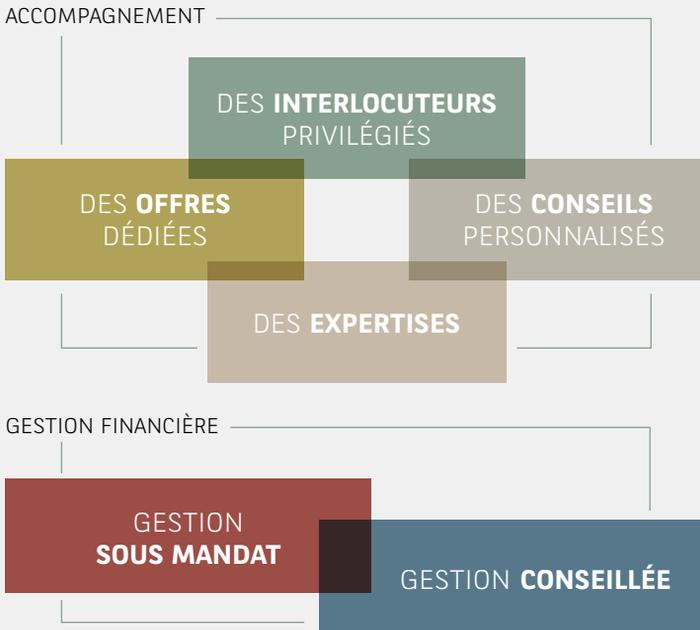
Votre banquier privé se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.

La brochure est également disponible sur notre site Internet : mabanqueprivée.bnpparibas.

Vous trouverez dans cette brochure les tarifs liés à notre spécificité : La Convention Banque Privée.

Être à vos côtés... nous nous y engageons.

En effet, la Convention Banque Privée est le contrat unique qui matérialise votre relation avec la Banque Privée. Elle permet de contractualiser les engagements de la Banque Privée pour vous accompagner au quotidien, dans la réalisation de vos projets et dans vos choix de gestion financière selon vos objectifs, horizons de placement, profil financier et profils de risque.



Vous y trouverez également les tarifs des services traditionnels de la banque,

dans vos opérations quotidiennes :

- ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte,
- instruments et opérations de paiement,
- offres groupées de services,
- irrégularités et incidents,

et dans la réalisation de vos projets :

- découverts et crédits,
- épargne et placements financiers.

Vous trouverez ci-après le détail des conditions et tarifs de nos produits et services (hors clientèle de Monaco). Ces tarifs sont exprimés en euros et indiqués TTC lorsqu'ils sont soumis à la TVA. Votre banquier privé BNP Paribas se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document. La brochure est également disponible sur notre site Internet mabanqueprivatee.bnpparibas

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable, le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture de compte	Gratuit
• Transfert de compte dans un autre Centre Banque Privée ou une agence BNP Paribas	Gratuit
• Clôture de compte	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire Facilimouv (dans le cadre de la loi du 6 août 2015) Ce service permet un changement automatisé de la domiciliation vers votre nouveau compte de l'ensemble des prélèvements et virements récurrents enregistrés sur un compte ouvert dans une autre banque au cours des 13 derniers mois.	Gratuit
• Service de changement de domiciliation bancaire Facilidom Vous choisissez les émetteurs à informer de vos nouvelles coordonnées bancaires.	Gratuit
• Lettre de clôture juridique	39 €

RELEVÉS DE COMPTE

• Relevé standard (en ligne sur le site mabanqueprivatee.bnpparibas ou papier) - Mensuel - Mensuel en braille	Gratuit
• Relevé récapitulatif annuel de frais	Gratuit
• Offre relevés Situation (en ligne sur le site mabanqueprivatee.bnpparibas ou papier, mensuels) - Formule 1 : reprend les comptes épargne (hors titres), classés selon le degré de liquidité (disponible ou à terme) et les crédits détenus - Formule Reflets : composée de 5 relevés (Patrimoine en 6 familles reprenant avoirs et dettes, Comptes instruments financiers reprenant PEA et CIF, Revenus encaissés, Droits de garde et Coupons).	Gratuit
• Offre relevés en ligne : option de dématérialisation de vos relevés de compte (dépôt, épargne, titres) et des avis d'exécution, sous format électronique (PDF)	Gratuit
• Relevé Panorama Evolution : patrimoine et revenus (par trimestre)	Gratuit
- Autre périodicité (par relevé)	Gratuit
- Regroupement patrimonial supplémentaire (par regroupement)	Gratuit

Les relevés Situation et Panorama sont offerts aux clients de la Banque Privée.

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte	Gratuit
• Tenue de compte inactif (au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier)	30 € par an ⁽¹⁾ et par compte de dépôt
• Frais de recherche et/ou modification d'adresse manquante ou erronée	18 €

SERVICES EN CENTRE BANQUE PRIVÉE OU EN AGENCE

• Versement d'espèces	Gratuit
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	
- Au sein de votre agence (ou autre agence si service indisponible)	Gratuit
- Dans une autre agence	4,80 €
• Demande de mise à disposition de fonds au guichet d'une autre agence (par opération)	20,50 €
• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Courrier mis à disposition au guichet (à l'unité)	7,50 €
- Forfait annuel (en nombre illimité)	75 €
• Frais de recherche de documents (à l'unité)	
- Duplicata de relevé de compte	12,90 €
- Document de moins d'un an	12,90 €
- Document de plus d'un an	27 €
- Photocopie supplémentaire	1 €
• Fourniture d'attestation (à l'unité)	
- Attestation simple	20,50 €
- Attestation complexe (avec recherches approfondies, sur plusieurs années ou sur plusieurs comptes)	41 €
• Frais de location de coffre-fort : variable selon volume et garantie choisis (par an)	
- Volume jusqu'à 35 dm ³ et garantie limitée à 30 500€	125 €
- Autres volumes et/ou garanties	Nous consulter
• Opération de change manuel : achat/délivrance de billets (par opération)	Cours acheteur/vendeur + 5 €

DATES DE VALEUR

Versement ou retrait d'espèces	Jour de l'opération
Remise de chèque(s) en euros sur la France	Jour de comptabilisation + 1 jour ouvré ⁽²⁾⁽³⁾

(1) À concurrence du solde disponible sur ledit compte.

(2) Le jour de comptabilisation peut être égal au jour de votre dépôt avant 15 h si vous réalisez l'opération dans un automate ou le lendemain ouvré dans les autres cas.

(3) Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l'agence BNP Paribas est ouverte le samedi.

BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) :

Internet⁽¹⁾

Abonnement à mabanqueprivée.bnpparibas

Gratuit

Internet mobile⁽¹⁾

Abonnement à l'application « Mes Comptes »

Gratuit

Téléphone

Contactez votre banquier privé

Soit directement en Centre Banque Privée, soit sur sa ligne directe

(numéro non surtaxé disponible sur mabanqueprivée.bnpparibas⁽²⁾)

Soit au moyen de votre messagerie sécurisée sur le site mabanqueprivée.bnpparibas⁽²⁾

Ligne Privilège Connect **3273** Service gratuit + prix appel

Accédez au serveur vocal (24/7) ou à un conseiller clientèle (du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 8h à 18h, hors jours fériés).

Réclamation / exécution du contrat : contactez votre Centre Banque Privée

(numéro non surtaxé disponible sur mabanqueprivée.bnpparibas⁽²⁾).

Téléphone mobile

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)

- Forfait mensuel (jusqu'à 15 SMS) 2 €
- Pour les 18-24 ans 1,20 €
- Au-delà du forfait, par SMS 0,20 €
- Solde Messagerie Service (SMS, solde du compte 1 fois par mois) 1 €

Votre numéro client et votre code secret vous donnent accès, à tout moment, aux services de banque à distance sur Internet, sur votre mobile et par téléphone. Vous pouvez ainsi, à distance, vous informer, suivre et gérer vos comptes et effectuer facilement vos opérations de banque au quotidien.

Offre non cumulable avec un tarif promotionnel

-50% 2^e carte

50 % sur 2^e carte (réduction sur la cotisation la moins élevée des 2 cartes fonctionnant sur le même compte)

-50% 18/24

50 % de réduction pour les 18-24 ans

-20% 16/24

20 % de réduction pour les 16-24 ans

-50% 1^{re} année

50 % de réduction la 1^{re} année

-50% 16/29

50 % de réduction pour les 16-29 ans

))) Carte équipée du paiement sans contact

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Gamme cartes de paiement Visa (cotisation annuelle)

• **Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement internationale à débit immédiat)

- Carte Visa Infinite	-50% 2 ^e carte)))	340 €
- Carte Visa Premier	-50% 2 ^e carte	-50% 18/24	134 €
- Carte Visa Classic	-50% 2 ^e carte	-50% 18/24	44,50 €
- Carte BNP Net	-50% 2 ^e carte	-20% 16/24	52 €

• **Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement internationale à débit différé)

- Carte Visa Infinite	-50% 2 ^e carte)))	340 €
- Carte Visa Premier	-50% 2 ^e carte	-50% 18/24	134 €
- Carte Visa Classic	-50% 2 ^e carte	-50% 18/24	44,50 €
- Carte BNP Net	-50% 2 ^e carte	-20% 16/24	52 €

• **Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement à autorisation systématique)

- Carte Visa Electron	-50% 2 ^e carte	-50% 18/24	38 €
- Carte MyB's (réservée aux 12-17 ans)			Gratuit

• **Option Tercéo**

Pour les cartes Visa Infinite, Visa Premier et Visa Classic (hors coût des intérêts débiteurs) **Gratuit**
Choix en magasin : option à activer lors du paiement.

Seuil : déclenchement au-delà du seuil choisi (également avec carte BNP Net).

À noter : les facilités de paiement Tercéo sont des crédits d'une durée inférieure ou égale à 90 jours. Le TAEG annuel est de 0,80 % en date du 02/11/2018.

(1) Hors coût fournisseur d'accès/opérateur.

(2) Coût de connexion à internet selon opérateur.

- **Option Provisio** (associée à un crédit renouvelable)
Pour cartes Visa Classic, Premier et Infinite (hors coût des intérêts débiteurs) **Gratuit**

- **À chacun son image**

- Pour les cartes MyB's, Visa Electron, Visa Classic et Visa Premier (visuel personnalisé de la carte, cotisation annuelle)
- Formule « Catalogue » 12 €

- **Gamme cartes de retrait** (cotisation annuelle)

- Carte Cirrus (réseau MasterCard) 26 € **Gratuit**
- Carte Cirrus (réseau MasterCard) **Gratuite** avec les cartes Visa Infinite et Visa Premier
- Carte Visa Plus **-50% 2^e carte** **-50% 18/24** 26 €
- Carte Livret Jeune, Livret A et carte Automatique (réseau BNP Paribas France) **Gratuit**

- **Gamme carte American Express** (cotisation annuelle)

- **Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement internationale à débit différé)

- Une carte de même niveau est offerte pour le conjoint
- Carte Platinum 590 €
- Carte Gold **-50% 1^{re} année** 185 €
- Carte Green **-50% 1^{re} année** 95 €

- **Services complémentaires cartes** (cotisation annuelle)

- Formule BNP Net : protection et assurance des achats électroniques intégrées aux cartes Visa Electron, Visa Classic et Visa Premier **-20% 16/24** 26 €
- Gratuite** avec la Carte Visa Infinite⁽²⁾

- **Sécurité - Cryptogramme Dynamique** (cotisation annuelle)

- Pour cartes Visa Electron et Electron MyBs, Classic⁽¹⁾, et Premier⁽¹⁾ 12 €
- Gratuit** avec la carte Visa Infinite⁽²⁾

- **Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets**

(cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) **Gratuit**

- **Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque** (par opération)

- **Retrait d'espèces** (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Nombre de retraits mensuels gratuits	Hors Esprit Libre	Avec Esprit Libre
Carte Infinite, Premier (et Cirrus rattachée à ces cartes)	Illimité	Illimité
Carte Visa Classic et Provisio	3	6
Carte Visa Electron	0	1
Carte Visa Plus et Cirrus	0	0

Retrait, au-delà du nombre de retraits ci-dessus 1 €

Pour les moins de 25 ans **Gratuit**

BNP Paribas Global Network* **Gratuit**

Global Alliance* **Gratuit**

- Pour les frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque dans la France d'outre-mer, la même tarification que dans la zone euro s'applique.

- **Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque hors zone euro** (par opération)

- Carte Visa Infinite 2 % + 2,20 €
- Autre carte 2,90 % + 3 €
- BNP Paribas Global Network* **Gratuit** (hors frais de change)
- Global Alliance* **Gratuit** (hors frais de change)

- **Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque**

Dans la zone euro et la France d'outre-mer (par opération)	Carte Visa Infinite	3 €
	Autre carte	5 €
Hors zone euro et France d'outre-mer (par opération)	Carte Visa Infinite	2 % + 3 €
	Autre carte	2,90 % + 5 €

(1) Disponible sur les cartes équipées de la technologie sans contact uniquement

(2) Option appliquée par défaut.

• **BNP Paribas Global Network :** réseau mondial des distributeurs automatiques de billets du Groupe BNP Paribas dans le monde.

• **Global Alliance :** accord entre plusieurs banques mondiales sur leur réseau de distributeurs automatiques de billets à l'étranger.

* **Près de 52 000 distributeurs automatiques de billets dans une cinquantaine de pays.**

La liste des pays, des banques et du nombre de GAB est susceptible d'évoluer et est mis à jour et disponible sur le site mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger

Les paiements effectués en devises, par carte ou mobile, sont convertis en euros par le Centre International Visa à Londres le jour de la réception du débit, aux conditions de change du réseau Visa.

- **Paiement par carte (la carte est émise par la banque)**

Dans la zone euro et la France d'outre-mer (par opération)		Gratuit
Hors zone euro et France d'outre-mer (par opération)	Carte Visa Infinite	2 % + 0,60 €
	Autre carte	2,90 % + 0,90 €

Pour les sommes remboursées par carte, la même tarification s'applique.

- **Autres prestations** (par opération)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	Gratuit
Réédition du code secret	9 €
Réédition du code secret et du mot de passe de la Carte Visa Infinite	Gratuit
Réfection de carte avant échéance	15 €
- Détenteur d'un contrat de la gamme BNP Paribas Sécurité	Gratuit
- Cartes Visa Infinite, Visa Premier (et Cirrus rattachée à ces cartes)	Gratuit
- Cartes Weezbee, Livret Jeune et Livret A	Gratuit
Frais de recherche de documents, demande de facturette ou justificatif de retrait	12,90 €
Envoi de carte à domicile (hors frais de recommandés postaux)	6 €

VIREMENTS

Les commissions d'émission reprises ci-dessous, sont basées sur la conformité des coordonnées du bénéficiaire, notamment de l'**IBAN** (International Bank Account Number) ou du **BBAN** (Basic Bank Account Number) et du **BIC** (Bank Identifier Code).

La zone SEPA est composée des 28 pays de l'Union européenne, des 4 pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), de Monaco, de Saint-Marin, de la Principauté d'Andorre et de la cité du Vatican / le Saint-Siège.

	CENTRE OU AGENCE	INTERNET
<ul style="list-style-type: none"> • Virement de compte à compte 		
Frais d'émission et de réception par virement en euros	Gratuit	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Émission d'un virement SEPA (par opération) 		
Opération libellée en euros, à destination ou en provenance de la zone SEPA		
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
- Frais par virement standard	5 €	Gratuit
- Frais par virement instantané vers compte hors BNP Paribas	-	1 €
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA Permanent) (En France et à Monaco)		
- Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
- Frais par virement permanent	1,50 €	Gratuit
Sur Internet, les virements tiers sont limités à 3 100 € par virement permanent.		
Commission additionnelle sur l'émission de virements SEPA (par opération)		
- Option urgent	6,50 €	-
<ul style="list-style-type: none"> • Réception d'un virement SEPA (virement standard ou instantané) 	Gratuit	

	CENTRE OU AGENCE	INTERNET
• Émission d'un virement non SEPA (par opération, frais partagés avec le bénéficiaire) Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA		
Frais d'émission par virement		9,50 €
Commissions d'émission	0,06% mini 9,50 €	
Frais additionnels de saisie	0,04% mini 9,50 €	
+ Commission de change sur les devises ⁽¹⁾	1 % mini 15€ maxi 65€	15 €
Vers filiale BNP Paribas (liste sur le site mabanqueprivée.bnpparibas , en Centre Banque Privée ou en agence)	8 €	3 €
Commissions additionnelles sur l'émission de virements non SEPA (par opération)		
- Sans frais pour le bénéficiaire (prise en charge des frais facturés à réception des fonds par la banque du bénéficiaire)	20,50 €	20,50 €
- Émission d'un chèque à l'international	27 €	-
- Information nécessaire absente ou incorrecte (BIC/IBAN)	12,90 €	-
- Option urgent	6,50 €	-
Frais de correspondants : il convient éventuellement d'ajouter aux tarifs indiqués les frais facturés par les correspondants de BNP Paribas. Ces frais sont retenus sur le montant initial du paiement. Une commission additionnelle sera imputée directement sur le montant de tout virement en dollars (USD) à destination de pays autres que les États-Unis, si le montant du virement est supérieur à 100 USD (frais de la banque correspondante aux États-Unis).		
• Réception d'un virement non SEPA		19 €
+ Commission de change sur les devises ⁽¹⁾ , jusqu'à 75000€		0,50 %
au-delà de 75000€		0,25 %
minimum par opération		15 €

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT (TIP) SEPA

• Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
• Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
• Autorisation et opposition sur prélèvement	Gratuit

(1) Ces frais s'appliquent également sur l'émission ou la réception d'un virement d'un compte BNP Paribas en devises.

CHÈQUES

• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile en recommandé (hors frais postaux, à l'unité)	5 €
• Frais de destruction de chéquier sur commande exceptionnelle et non retiré dans un délai de 2 mois	6 € /chéquier
• Frais d'envoi de chéquier à domicile en lettre suivie (incluant les frais postaux)	Gratuit
• Frais d'émission d'un chèque de banque (à l'unité)	9,90 €

	CENTRE OU AGENCE	INTERNET
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (par opération)	16 €	Gratuit
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (par opération)	16 €	Gratuit

• Demande de photocopie de chèque émis (à l'unité)	
- De moins d'un an	12,90 €
- De plus d'un an	27 €
- Photocopie supplémentaire	1 €
• Émission d'un chèque en euros payable à l'étranger (par opération)	
- Chèque ≤ 150 €	10 %
- Chèque > 150 €	1% mini 27 €
• Remise de chèque payable à l'étranger (hors frais du correspondant, par opération)	
Chèque ≤ 150 €	10 %
Chèque > 150 €	1% mini 17,50 €
- Chèque sans change	maxi 58 €
- Chèque avec change	maxi 107 €
+ Commission de change sur les devises, jusqu'à 75 000 €	0,50 %
au-delà de 75 000 €	0,25 %
minimum par opération	17,50 €
Frais de port (par opération)	16,95 €

SOLUTION MOBILE

Paylib est une solution de paiement mobile gratuite et sécurisée permettant :

- de réaliser des opérations de paiement à distance par internet via un ordinateur, une tablette ou un smartphone sans saisir les données de sa carte bancaire. Les paiements s'effectuent en quelques clics grâce à un identifiant personnel et un code secret Paylib. C'est un mode de paiement accepté par plusieurs milliers d'e-commerçants (liste sur Paylib.fr) (« **Paylib en ligne** ») ;
- d'effectuer des paiements sans contact par smartphone dans les magasins équipés d'un TPE compatibles avec la technologie NFC⁽¹⁾ et proposant cette modalité de paiement (« **Paylib sans contact** »).
- Paylib permet également au Client d'ordonner **gratuitement** des virements (instantanés à partir du mois de juin 2019) via l'application mobile « Mes Comptes » sans saisir les coordonnées bancaires du bénéficiaire mais simplement son numéro de téléphone mobile⁽²⁾ (« **Paylib entre amis** »).



Paylib

Gratuit

(1) Offre disponible sur Smartphone NFC (Near Field Communication), doté d'une version d'Android supérieure à 4.4.

(2) Service de Virement SEPA occasionnel (opération libellée en euros, à destination ou en provenance de la zone SEPA) par SMS entre particuliers. Les virements peuvent être adressés à tous les titulaires d'un numéro de téléphone mobile français ou étranger et détenteurs d'au moins un compte bancaire en France Métropolitaine ou Monaco.

DATES DE VALEUR

Carte bancaire	En fonction du choix du débit de la carte
Émission d'un virement SEPA	Date d'exécution de l'opération
Émission d'un virement non SEPA - En euros ou devises	Date d'exécution de l'opération
Réception d'un virement non SEPA - En euros ou devises	Date de règlement de l'opération
Réception d'un virement SEPA	Date de règlement de l'opération
Paiement d'un prélèvement SEPA/TIP SEPA	Date d'exécution de l'opération
Paiement d'un chèque en France	Date d'exécution de l'opération
Paiement d'un chèque à l'étranger	Date d'exécution de l'opération - 1 jour calendrier
Remise de chèque en euros sur l'étranger	Jour de l'opération + 1 jour calendrier
Remise de chèque en devises sur l'étranger	Jour de l'opération + 2 jours ouvrés

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

ESPRIT LIBRE

Esprit Libre est une offre composée de services « **Essentiels** » et de services « **Optionnels** ».
Esprit Libre vous permet de bénéficier de nombreux avantages tarifaires
(non cumulables avec les offres promotionnelles ou dédiées) sur les produits détenus.

MINEURS

Carte principale	 Visa Plus	 Visa Electron/MyB's
Découverte (16-17 ans)		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	Gratuit	Gratuit
Optionnels		
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Solde Messagerie Service	Gratuit	Gratuit
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (mensuelle) BNP Paribas Sécurité	1,98€	1,98€

LES ESSENTIELS

Carte principale	Visa Plus	Visa Electron	Visa Classic	Visa Classic	Visa Premier	Visa Premier	Visa Infinite	Visa Infinite	sans carte
------------------	-----------	---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------	------------

Initiative (18-24 ans)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

Carte principale	0,85 €	1,58 €	-	-	-	-	-	-	-
------------------	--------	--------	---	---	---	---	---	---	---

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

Carte principale	-	-	1,85 €	-	5,58 €	-	-	-	-
------------------	---	---	--------	---	--------	---	---	---	---

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

Carte principale	-	-	-	1,85 €	-	5,58 €	-	-	-
------------------	---	---	---	--------	---	--------	---	---	---

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

BNP Paribas Sécurité	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	-	-	-	-	-
----------------------	--------	--------	--------	--------	---	---	---	---	---

BNP Paribas Sécurité Plus	-	-	-	-	1,52 €	1,52 €	-	-	-
---------------------------	---	---	---	---	--------	--------	---	---	---

Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle par formule)	1,95 €	2,68 €	2,95 €	2,95 €	7,10 €	7,10 €	-	-	-
--	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---	---	---

Cotisation à une offre groupée de services (annuelle par formule)	23,40 €	32,16 €	35,40 €	35,40 €	85,20 €	85,20 €	-	-	-
---	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---	---	---

Référence, Premier, Infinite (à partir de 25 ans)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

Carte principale	-	3,05 €	-	-	-	-	-	-	-
------------------	---	--------	---	---	---	---	---	---	---

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

Carte principale	-	-	3,57 €	-	10,77 €	-	27,34 €	-	-
------------------	---	---	--------	---	---------	---	---------	---	---

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

Carte principale	-	-	-	3,57 €	-	10,77 €	-	27,34 €	-
------------------	---	---	---	--------	---	---------	---	---------	---

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

BNP Paribas Sécurité	-	2,13 €	2,13 €	2,13 €	-	-	-	-	-
----------------------	---	--------	--------	--------	---	---	---	---	---

BNP Paribas Sécurité Plus	-	-	-	-	2,93 €	2,93 €	2,93 €	2,93 €	2,93 €
---------------------------	---	---	---	---	--------	--------	--------	--------	--------

Autres services

Assurcompte	-	0,96 €	0,96 €	0,96 €	0,96 €	0,96 €	0,96 €	0,96 €	0,96 €
-------------	---	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Situation Formule 1	-	-	-	-	-	-	-	-	3,21 €
---------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	--------

Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle par formule)	-	6,14 €	6,66 €	6,66 €	14,66 €	14,66 €	31,23 €	31,23 €	7,10 €
--	---	--------	--------	--------	---------	---------	---------	---------	--------

Cotisation à une offre groupée de services (annuelle par formule)	-	73,68 €	79,92 €	79,92 €	175,92 €	175,92 €	374,76 €	374,76 €	85,20 €
---	---	---------	---------	---------	----------	----------	----------	----------	---------

Services complémentaires gratuits

Abonnement à un service d'aide à l'épargne : Cascade

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Solde Messagerie Service

Emission d'un virement SEPA⁽¹⁾ (cas d'un virement SEPA permanent): Mise en place et exécution de 2 contrats de virement permanent en agence

Frais d'émission d'un chèque de banque: 2 chèques de banque gratuits par an

(1) Exclusivement entre comptes en euros et détenus en France et à Monaco.

LES OPTIONNELS



Options Esprit Libre Initiative / Référence Premier, Infinite (mensualités supplémentaires)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

2 ^e Carte Visa Plus	1,08 €	1,08 €	-	-	-	-
2 ^e Carte Visa Electron	-	1,58 €	1,58 €	-	-	-

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

2 ^e Carte Visa Classic	-	-	1,85 €	1,85 €	1,85 €	-
2 ^e carte BNP Net (18-24 ans)	-	-	1,73 €	1,73 €	-	-
2 ^e Carte BNP Net	-	-	2,17 €	2,17 €	2,17 €	-
2 ^e Carte Visa Premier	-	-	-	5,58 €	5,58 €	-
2 ^e Carte Visa Infinite	-	-	-	-	14,16 €	-

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

2 ^e Carte Visa Classic	-	-	1,85 €	1,85 €	1,85 €	-
2 ^e carte BNP Net (18-24 ans)	-	-	1,73 €	1,73 €	-	-
2 ^e Carte BNP Net	-	-	2,17 €	2,17 €	2,17 €	-
2 ^e Carte Visa Premier	-	-	-	5,58 €	5,58 €	-
2 ^e Carte Visa Infinite	-	-	-	-	14,16 €	-

Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : se reporter au tarif indiqué en page 7.

Facilité de caisse personnalisée

pour les 18-24 ans	1,16 €	1,16 €	1,16 €	1,16 €	-	-
à partir de 25 ans	-	2,25 €	2,25 €	2,25 €	2,25 €	2,25 €

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

BNP Paribas Sécurité Plus						
pour les 18-24 ans	0,42 €	0,42 €	0,42 €	-	-	-
à partir de 25 ans	-	0,80 €	0,80 €	-	-	-

Autres services

Assurcompte Plus	-	2,47 €	2,47 €	2,47 €	2,47 €	2,47 €
Situation Formule 1						
pour les 18-24 ans	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	-	-
à partir de 25 ans	-	3,21 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €	-
Situation Reflets						
pour les 18-24 ans	3,90 €	3,90 €	3,90 €	3,90 €	-	-
à partir de 25 ans	-	4,18 €	4,18 €	4,18 €	4,18 €	0,97 €
Option Couple ⁽²⁾	1,08 €	1,58 €	1,85 €	5,58 €	14,16 €	1,10 €

⁽²⁾ Option Couple : facilité de caisse et seconde carte de même niveau que la 1^{re}, sur un 2^e compte. Doublement du capital garanti pour chaque assuré du contrat Assurcompte.

Esprit Libre "A", avec une Carte Visa Plus ou une Carte Visa Electron et sans Facilité de caisse, suite à un incident de paiement sur le compte : cotisation à une offre groupée de services mensuelle allant de 1,95 € à 6,94 € pour Les Essentiels.

AUTRES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- **Forfait de compte**

Les conditions tarifaires de cette offre à destination de la clientèle en situation de fragilité financière (au sens des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du Code monétaire et financier) sont disponibles en agence.

- **Services Bancaires de Base**

Lorsque la Banque de France désignera BNP Paribas comme teneur de compte dans le cadre d'une procédure de droit au compte, le compte sera ouvert en agence et non en Centre Banque Privée.

Les conditions tarifaires de ces services sont disponibles en agence.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

La commission d'intervention est prélevée séparément des autres frais inclus dans les forfaits de frais de rejets pour défaut de provision (chèque, virement permanent, prélèvement).

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...) Les opérations entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte sont comptabilisées du 26 du mois précédent au 25 du mois facturé.

Par opération, avec un plafond de 10 opérations par mois 8 €

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

<ul style="list-style-type: none">• Frais par opposition à tiers détenteur• Frais par saisie-attribution• Frais par saisie conservatoire	} 100 €
<ul style="list-style-type: none">• Frais par saisie administrative à tiers détenteur : 10% du montant dû au Trésor Public dans la limite d'un plafond de 100 euros⁽¹⁾	
<ul style="list-style-type: none">• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	20 €
<ul style="list-style-type: none">• Frais de lettre pour préavis de clôture juridique	20 €
<ul style="list-style-type: none">• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	33,50 €

(1) Nouvel article L.262, 5^e du Livre des Procédures Fiscales. La nouvelle procédure de saisie administrative à tiers détenteur est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et remplace les procédures existantes suivantes : l'avis à tiers détenteur, l'opposition à tiers détenteur, la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, la saisie de créance simplifiée et l'avis de saisie en matière de contributions indirectes.

INCIDENTS DE PAIEMENT

La commission d'intervention incluse dans les forfaits des frais de rejet pour défaut de provision (chèque, virement, prélèvement) est prélevée séparément des autres frais inclus dans ces forfaits. Par exemple pour un rejet d'un chèque pour défaut de provision d'un montant > 50 euros, le forfait de frais de 50 euros sera prélevé : à hauteur de 8 euros pour la commission d'intervention et de 42 euros au titre des autres frais inclus dans ce forfait.

- **Sur chèque** (par opération)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	14 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
Chèque ≤ 50 € (Soit 8 € au titre de la commission d'intervention et 22 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)	30 €
Chèque > 50 € (Soit 8 € au titre de la commission d'intervention et 42 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)	50 €
Le forfait comprend : les frais d'impayés, la lettre d'injonction, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le blocage de la provision, l'établissement du certificat de non-paiement, la commission d'intervention et les frais d'envoi en recommandé.	
Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision (plus frais de protêt éventuels)	17,50 €
Demande de certificat de non-paiement	20 €

- **Sur carte** (par opération)

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	25 €
--	------

- **Sur prélèvement SEPA** (forfait par opération)

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	
- Montant < 20 €	Gratuit
- Montant ≥ 20 €	20 €
(Soit 8€ au titre de la commission d'intervention et 12€ au titre des autres frais inclus dans ce forfait)	

- **Sur virement permanent** (forfait par opération)

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	
- Montant < 20 €	Gratuit
- Montant ≥ 20 €	20 €
(Soit 8€ au titre de la commission d'intervention et 12€ au titre des autres frais inclus dans ce forfait)	
Lettre d'information préalable à la non-exécution d'un virement permanent	Gratuit

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Le solde de votre compte doit être créditeur. Néanmoins, votre banquier privé BNP Paribas reste à votre disposition pour étudier, avec vous, une souplesse de trésorerie personnalisée. Le coût total de votre facilité de caisse ou découvert dépend de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur. Ce coût intègre également les frais de dossier, le cas échéant.

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) est déterminé en fonction des caractéristiques de votre projet et sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas. Consultez votre banquier privé ou le site mabanqueprivée.bnpparibas

FACILITÉS DE CAISSE ET DÉCOUVERTS

• Facilité de caisse automatique

La Facilité de caisse automatique vous autorise un débit de 100 € pour une durée maximale de 15 jours par période de 30 jours aux conditions stipulées ci-dessous :

- Taux nominal annuel des intérêts débiteurs au 01/12/2017 15,90 %
- Minimum forfaitaire d'agios par trimestre (non compris dans le TAEG) 7€
- Frais de dossier annuels **Gratuit**

Exemple : si vous utilisez votre facilité de caisse automatique pendant 15 jours, au taux de 15,90% stipulé ci-dessus, le TAEG ressort à 17,13%. Si vous dépassez votre autorisation de 10 % pendant 10 jours, au taux de 18,40% incorporant la majoration ci-dessus, le TAEG ressort à 17,31%.

• Facilité de caisse personnalisée

- Taux nominal annuel des intérêts débiteurs Personnalisé⁽¹⁾
- Frais de dossier annuels 28€ (ou 26,52€ dans le cadre de l'offre groupée Esprit Libre)

La Facilité de caisse personnalisée vous permet d'être débiteur dans la limite d'un montant personnalisé et pour une durée maximale de 15 jours par mois, aux conditions d'intérêts stipulées dans les conditions de votre contrat. Vous bénéficiez par ailleurs d'une exonération d'agios dans la limite d'un seuil qui dépend du montant de votre facilité de caisse personnalisée (montant d'exonération indiqué dans les conditions de votre contrat).

• Découvert

- Taux nominal annuel des intérêts débiteurs Personnalisé⁽¹⁾
- Frais de dossier montant ≤ 5 000 € 45 €
- > 5 000 € 60 €

• Facilité de caisse (automatique ou personnalisée) et découvert non autorisé ou en dépassement

- Majoration appliquée au taux nominal annuel des intérêts débiteurs de votre contrat (dans la limite du taux de l'usure calculé et publié par la Banque de France) + 2,50%
- Mise en place d'un découvert amortissable ≤ 3 000 € 32 €
- > 3 000 € 64 €

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

• Assurance emprunteur facultative sur les prêts personnels

- Par an, sur le capital emprunté de 0,384% à 1,584%

• Prêts personnels

- Frais de dossier proportionnels au montant emprunté 1% mini 75€

(1) Dans la limite des taux d'usure en vigueur, publiés chaque trimestre par la Banque de France, et disponibles sur le site Internet www.banque-france.fr (coût de connexion selon votre opérateur) pour la catégorie "crédits de trésorerie".

- **Prêts Energibio et Auto Écologique**

Frais de dossier	Gratuit
------------------	----------------

- **Prêts étudiants**

Demandez à votre banquier privé le taux qui vous est réservé en fonction des accords passés avec votre école ou votre université.

- **Autres services** (par opération)

Modification du quantième de remboursement (selon type de prêt)	41€ ou 0,25% du capital restant dû
Réédition du plan de remboursement	Gratuit
Réaménagement de dossier	36,50€
Lettre de situation	16,10€
Lettre de confirmation de solde	Gratuit
Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt >200 000€)	47€

- **Provisio** (crédit d'un an renouvelable) frais de dossier

Gratuit

- **Assurance facultative Provisio**

Par mois, sur le montant utilisé du crédit	de 0,12% à 0,65%
--	------------------

CRÉDITS IMMOBILIERS

BNP Paribas vous propose une large gamme de prêts immobiliers. Votre banquier privé est à votre disposition pour une étude personnalisée de votre projet.

- **Assurance BNP Paribas Atout Emprunteur** par an sur le capital emprunté

Prêts amortissables	de 0,03% à 1,11%
---------------------	------------------

- **Commission d'ouverture** (proportionnelle au montant emprunté)

1,10%

Prêts immobiliers

mini 500 €

Prêts à l'Accession Sociale

mini 400 € maxi 500 €

Prêts Épargne Logement et Taux Zéro+

Gratuit

- **Réaménagement de prêt** (proportionnel au capital restant dû)

2%

Prêts immobiliers

mini 630€ maxi 2 100€

Prêts à l'Accession Sociale

maxi 500€

- **Autres prestations**

Modification ou suspension contractuelle des mensualités	Gratuit
--	----------------

Modification de la date de prélèvement (proportionnel au capital restant dû)	0,25%
--	-------

Réédition d'un tableau d'amortissement	33€
--	-----

Radiation d'hypothèque	56€
------------------------	-----

Demande de décompte (pour les prêts mis en place avant le 1 ^{er} juillet 2016)	30€
---	-----

Demande de décompte (pour les prêts mis en place à partir du 1 ^{er} juillet 2016)	Gratuit
--	----------------

Convention de rechargement	50€
----------------------------	-----

Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	47€
---	-----

LA CONVENTION BANQUE PRIVÉE

La Convention Banque Privée est le contrat unique qui matérialise votre relation avec la Banque Privée. Elle permet de contractualiser les engagements de la Banque Privée pour vous accompagner au quotidien, dans la réalisation de vos projets et dans vos choix de gestion financière selon vos objectifs, horizons de placement, profil financier et profils de risque.

La tarification de la Convention Banque Privée est définie contractuellement.

Elle est composée de 2 types de commissions : une commission forfaitaire et une commission de gestion financière, payables annuellement en juin au titre de l'année en cours (de janvier à décembre). La première année de souscription est facturée au prorata temporis. En outre, vous avez le choix entre plusieurs options tarifaires en Gestion sous mandat Titres et Assurance.

LA COMMISSION FORFAITAIRE

La commission forfaitaire annuelle de 680€ couvre les prestations d'accompagnement de la Banque Privée. Votre banquier privé est à votre disposition pour vous accompagner dans l'étude de vos projets et pour vous proposer des solutions adaptées, notamment dans le cadre d'un projet patrimonial.

ACCOMPAGNEMENT

DES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS

Votre banquier privé pour coordonner les expertises de BNP Paribas Banque Privée.
Un « assistant client » pour vous accompagner au quotidien dans la gestion de vos comptes.

DES OFFRES DÉDIÉES

Gamme d'OPC internes et externes

Produits structurés
Contrats d'assurance vie
Private Equity
Financements sur mesure
Immobilier
Prévoyance

DES CONSEILS PERSONNALISÉS

Accompagnement patrimonial,
fiscal, successoral, retraite
Organisation de votre patrimoine
global (épargne, financement...)
Approches dédiées (professions
libérales, dirigeants, entrepreneurs...)

DES EXPERTISES

Expertise financière (gestion sous mandat,
gestion conseillée, stock options...)
Expertise patrimoniale
Foncier rural
Plaisance
Philanthropie
Conseil en art

LA COMMISSION DE GESTION FINANCIÈRE

Vous déterminez avec votre banquier privé l'offre de gestion financière la mieux adaptée à votre situation, vos projets, votre profil financier et vos profils de risque. La commission de gestion (en gestion sous mandat) ou de conseil (en gestion conseillée) est calculée par application d'un taux à la moyenne des valorisations des actifs gérés dans le cadre de la Convention à chaque fin de trimestre civil de l'année précédente.

Il est toutefois précisé que la valorisation de certains actifs* ne sera pas prise en compte pour calculer le montant de la commission de gestion ou de conseil, en raison de l'absence potentielle de liquidité de ces avoirs.

GESTION FINANCIÈRE

GESTION SOUS MANDAT

Vous manquez de temps pour gérer vos avoirs ou vous préférez en déléguer la gestion à des professionnels.

Vous donnez donc mandat à une équipe de spécialistes des marchés pour gérer votre portefeuille-titres ou les supports de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

L'offre de Gestion sous mandat est disponible en Assurance vie (offres profilées, offre ISR, Flexi Tendance, Flex 50-100) et dans les portefeuilles titres (offres profilées, offre ISR, Flexi Tendance 10, Momentum).

GESTION CONSEILLÉE

Vous désirez être accompagné pour investir tout en restant décisionnaire.

Vous bénéficiez ainsi de l'aide de votre banquier privé qui vous guidera, en fonction de votre profil, dans vos choix d'investissement, notamment à l'appui de nombreux outils (études de valeurs, de secteurs d'activité, analyse de portefeuille en termes d'allocation et de risque). Cet appui facilitera votre prise de décision finale en tenant compte de l'environnement de marché.

L'offre de Gestion conseillée est disponible pour les portefeuilles-titres mais également pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation multisupports.

* SCPI, SOFICA, FIP, FCPI, FCPR, GFF et GFA.

LES TARIFS DE LA GESTION FINANCIÈRE

	GESTION CONSEILLÉE	GESTION SOUS MANDAT			
	INSTRUMENTS FINANCIERS ET ASSURANCE	TITRES ET OPC TITRES ET OPC ISR	TITRES ET OPC MOMENTUM (Accès à un expert dédié)	100 % OPC ET FLEXI TENDANCE 10 (Titres)	ASSURANCE
Taux de commission de gestion financière	0,4 %	Sans option : 0,8 %	1,2 %	Option « Tout compris » : 1,6 %	Sans option : 0,4 %
		Option «A la performance» : 0,4 % + 5 % de la performance positive de la gestion sous mandat ⁽¹⁾			Option «A la performance» : 0,2 % + 5 % de la performance positive de la gestion sous mandat ⁽¹⁾
					Option « Tout compris » : 1,2 %

LES OPTIONS TARIFAIRES EN GESTION SOUS MANDAT TITRES ET ASSURANCE

• L'option « Tout compris »

• Dans le cadre de la Gestion sous mandat Titres, seules les offres 100% OPC et Flexi Tendence 10 sont accessibles en « Tout compris ».

Cette formule permet de bénéficier de :

- La gratuité des commissions de souscription, de conversion et de rachat d'OPC (à l'exception de celles acquises aux OPC et des commissions prélevées par les sociétés de gestion externes au groupe BNP Paribas, la Banque ne pouvant intervenir sur cette facturation),
- L'exonération de la commission forfaitaire appliquée à chaque ordre pour la souscription d'OPC de sociétés de gestion externes au groupe BNP Paribas,
- La gratuité des droits de garde.

• Dans le cadre de la Gestion sous mandat Assurance, l'option « Tout compris » permet de bénéficier de la gratuité des frais d'arbitrage réalisés sur certains contrats d'assurance vie ou de capitalisation de BNP Paribas Cardif (hors frais de transaction liés aux unités de comptes représentatives de titres vifs et/ou ETF dans le cadre du mandat d'arbitrage Assurance My Mandate⁽²⁾).

L'orientation d'investissement « Flexi Tendence » en Assurance est accessible uniquement en « Tout compris ».

• L'option « à la performance »

L'option « À la performance » vous permet d'accéder à une tarification dont le taux de commission sera variable en fonction de la performance⁽¹⁾ annuelle de votre portefeuille-titres ou de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Cette option est proposée pour les objectifs de gestion « Équilibré », « Dynamique », « Offensif » et « Offensif PEA » en Gestion sous mandat Titres et OPC et aux orientations de gestion « Pondérée », « Pondérée sécurisée », « Pondérée sécurisée confirmé », « Résolue » et « Ambitieuse » en Gestion sous mandat Assurance sur certains contrats d'assurance vie ou de capitalisation de BNP Paribas Cardif.

(1) Taux de performance mentionné dans votre compte rendu de gestion arrêté au 31 décembre de l'année précédente. La première année, sans historique de performance, le taux appliqué sera le taux de commission de gestion financière hors option.

(2) Offre disponible en 2020.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Pour répondre à chacun de vos projets, telle la constitution ou l'optimisation de votre patrimoine, la préparation de votre retraite, BNP Paribas vous propose un ensemble de solutions personnalisées.

ÉPARGNE BANCAIRE

• Tenue de compte d'épargne inactif (au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier)	sans frais ⁽¹⁾
• Comptes épargne et livrets , taux nominal annuel en vigueur au 01/12/2019	
Livret A	0,75% net ⁽²⁾
Livret de Développement Durable et Solidaire	0,75% net ⁽²⁾
Livret d'Épargne Populaire	1,25% net ⁽²⁾
Compte Épargne	0,05% brut
Livret Jeune	1,25% net ⁽²⁾
• Épargne logement , taux nominal annuel en vigueur au 01/12/2019	
Compte Épargne Logement	0,50%
Plan Épargne Logement	1,00%
Transfert vers une autre banque	65€
• Cascade (service d'épargne automatique), cotisation par an	9,50€

PLACEMENTS FINANCIERS

• Assurance vie

Les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements et sont de 4,75% maximum. Les frais d'arbitrage sont de 1%. En cas de versement ou d'arbitrage réalisé sur Internet, vous pouvez bénéficier de frais réduits conformément aux offres commerciales en vigueur au jour de l'opération. Ces offres sont disponibles sur le site mabanqueprivée.bnpparibas.

D'autres frais peuvent être prélevés, ils sont détaillés dans la notice du contrat.

Venez découvrir l'offre assurance vie de BNP Paribas auprès de votre banquier privé ou sur le site mabanqueprivée.bnpparibas.

En complément de votre épargne disponible, des placements à terme, à l'exemple des dépôts à terme ou de parts de SCPI, peuvent être étudiés avec votre banquier privé, pour répondre au mieux à vos besoins.

Les taux d'épargne bancaire sont susceptibles d'évolution au cours de l'année. Ils sont disponibles en Centre Banque Privée, en agence ou sur le site mabanqueprivée.bnpparibas.

(1) Conformément à la loi.

(2) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux

- **Bourse**

La facturation de votre ordre de bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre, de son mode de transmission et de l'offre de gestion financière choisie (gestion sous mandat Titres ou autre gestion).

Le montant maximum d'un ordre passé par Internet est de 50 000 € sous réserve de provision disponible.

	Centre ou agence (hors Gestion sous mandat Titres) ⁽¹⁾	Centre ou agence (dans le cadre de la gestion sous mandat Titres) ⁽²⁾	Internet
Valeurs cotées en Boursé / Frais de courtage			
Frais fixes	4,15€	4,98€	Gratuit
+ Commission proportionnelle			
jusqu'à 8 000€	1,36%	1,63%	-
de plus de 8 000€ à 50 000€	1,10%	1,32%	-
de plus de 50 000€ à 150 000€	0,90%	1,08%	-
de plus de 150 000€ à 300 000€	0,68%	0,82%	-
plus de 300 000€	0,45%	0,54%	-
ou + Commission proportionnelle dégressive en fonction du nombre d'ordres exécutés sur un trimestre civil et saisi par le titulaire du compte sous son identifiant personnel			
de 1 à 5 ordres	-	-	0,55%
de 6 à 15 ordres	-	-	0,495%
plus de 15 ordres	-	-	0,44%
Minimum par ordre (frais fixes + commission)	12,45€	14,94€	7,30€
Autres marchés étrangers			
Frais fixes	17€	20,40€	16€
+ Commission proportionnelle Europe	1,50%	1,80%	0,48%
Autre place internationale	1,70%	2,04%	0,48%
Minimum par ordre (frais fixes + commission)	40,90€	49,08%	-

En cas d'exécutions fractionnées d'un ordre, les frais sont prélevés sur le montant brut de chaque exécution. Les frais de courtage facturés par les courtiers étrangers ainsi que les taxes locales étrangères sont calculés lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais et commissions repris ci-dessus.

- **Organismes de Placement Collectif (OPCVM et Fonds d'Investissements Alternatifs)**

Les frais de gestion, les frais d'entrée et de sortie sont variables selon l'orientation du produit. Vous devez vous reporter au DIC1 (Document d'Informations Clé pour l'investisseur) et/ou au prospectus de l'OPC ou au Rapport de l'OPC édité trimestriellement, ou le cas échéant, en fonction du type d'OPC, à la notice d'information ou note d'information.

Les frais d'entrée et de sortie sont soumis à la TVA aux taux en vigueur pour la partie acquise au distributeur uniquement dans le cadre de la Gestion sous mandat. BNP Paribas vous informe qu'une partie des frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement. Ces rémunérations concernent également les mandats d'arbitrage pour vos contrats d'assurance vie et de capitalisation. Sur demande de votre part, vous pouvez recevoir des précisions sur ces rémunérations.

Pour les OPC des sociétés de gestion externes au Groupe BNP Paribas, une commission par ordre de 25€ s'ajoute aux frais dont le taux maximum est précisé dans le prospectus ou le DIC1 de l'OPC.

Une commission de change est facturée pour les valeurs ou fonds souscrits en devises. Votre banquier privé est à votre disposition pour vous proposer des produits ou services financiers adéquats et agir au mieux de vos intérêts.

(1) Les droits de courtage sur les transactions réalisées en dehors de la Gestion sous mandat Titres ne sont pas soumis à la TVA.

(2) Dans le cadre de la Gestion sous mandat Titres, ces tarifs sont exprimés TTC en tenant compte d'une TVA maximum au taux de 20% actuellement en vigueur. Le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport au lieu de résidence du client.

- **Conservation de votre portefeuille-titres**

Les **droits de garde** sont prélevés en février au titre de l'année en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au 31 décembre de l'année précédente. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- **frais fixes**, définis à partir du nombre de lignes présentes dans votre portefeuille à cette date (seules les lignes non exonérées, non débitrices et non enregistrées au nominatif pur sont retenues pour le calcul de la commission proportionnelle et des frais fixes).
- **commission proportionnelle**, déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions établies à chaque fin de trimestre civil de l'année précédente (en excluant de la moyenne les trimestres avec une commission nulle résultant de l'absence de titres), y compris si au 31 décembre de l'année précédente le portefeuille est vide ou n'est composé que de lignes exonérées.

Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le Groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

Commission proportionnelle autres valeurs

jusqu'à 50 000 €	0,28%
de plus de 50 000 € à 100 000 €	0,23%
de plus de 100 000 € à 150 000 €	0,17%
plus de 150 000 €	0,09%
+ Droit fixe par ligne de portefeuille	
Au porteur	4,80 €
Nominative	12 €
Nominative pure sur PEA ou PEA PME-ETI	31,50 €
En dépôt à l'étranger	14,10 €
Minimum de facturation par compte	29,90 €

- **Frais de gestion annuels (hors Gestion sous mandat et Gestion conseillée)**

- Compte d'instruments financiers (CIF) **Gratuit**
- Plan d'Épargne en Actions (PEA) ou Plan d'Épargne en Actions PME-ETI (PEA PME) 15 €

- **Transfert de titres hors BNP Paribas (CIF, PEA ou PEA PME)**

Frais fixes par ligne de titres en dépôt en France	12 €
Frais fixes par ligne de titres en dépôt à l'étranger	41 €
Minimum de perception sur un PEA ou PEA PME	61 €

- **Tarification spécifique**

Frais pour souscription et cession sur valeurs non cotées	0,10 % min 150 €
---	------------------

- **Opérations Or**

Achat et vente d'or, en pièces ou lingots :

- Commission sur le montant brut de la négociation 2,50%
- Minimum de perception par ordre 40 € / ordre
- Une commission en euros, vient s'ajouter aux frais repris ci-dessus de notre intermédiaire.
- D'autres frais annexes (Sac scellé, Frais d'expertise, Réfection de bulletin) peuvent être facturés par notre intermédiaire et viendront s'ajouter au montant de la transaction.

AUTRES SERVICES

• Mise de valeur au nominatif	Frais fixes par ligne de titres	50€
• Dématérialisation de titres étrangers	Frais fixes par ligne de titres	150€
• Récupération de la retenue à la source ou de prélèvement de titres étrangers	Frais fixes par ligne de titres	25€
• Service Plus-Values	Comprend un relevé mensuel et une attestation annuelle des cessions et plus-values, une aide à la déclaration d'impôts n°2074	Gratuit

DATES DE VALEUR

Ordre de Bourse	Jour d'exécution de l'ordre + 2 jours ouvrés
Ordre sur OPC	Jour d'exécution de l'ordre

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

ASSURANCES

• Assurance Auto	Nous consulter
• Assurance 2 Roues	Nous consulter
• Assurance Habitation	Nous consulter
• Assurance Habitation Étudiant	
Chambre	51 € par an
Studio	72 € par an
Appartement 2 pièces	108 € par an
Option « Biens confiés par l'établissement »	18 € par an
• Protection investissement locatif (assurance loyers impayés)	
Cotisation annuelle proportionnelle au montant des loyers, charges et taxes annuels	2,70%
• Assurance scolaire (souscription à partir du 13/06/2018)	
Avec responsabilité civile	28,80€ par an
Sans responsabilité civile	13,80€ par an
• Assurance appareils nomades de la famille, Mobileo	12,90€ par mois

PRÉVOYANCE

• Cardif Garantie	Tarifs variables en fonction du capital choisi et de votre âge	Nous consulter
• Protection Accidents de la Vie (cotisation par mois)		
Offre Solo		9,90€
Offre Couple		14,85€
Option famille (supplément par enfant, gratuit à partir du 3 ^e)		1€
• BNP Paribas Protection Familiale	Tarifs variables en fonction du capital choisi et de votre âge	Nous consulter
• BNP Paribas Obsèques	Tarifs variables en fonction du capital choisi et de votre âge	Nous consulter
• BNP Paribas Protection Vie Active (cotisation par mois)	Tarifs variables en fonction des options choisies	de 9,50€ à 37€

Réalisez un Diagnostic Prévoyance personnalisé avec votre banquier privé BNP Paribas. C'est gratuit et sans engagement.

SANTÉ

- **BNP Paribas Protection Santé**
Tarifs variables en fonction du niveau de couverture choisi et de l'âge Nous consulter
- **Crystal Studies**
Tarifs variables en fonction du niveau de couverture choisi et de l'âge Nous consulter

ASSURANCES LIÉES À DES PRODUITS BANCAIRES

- **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement :**
Assurance des instruments de paiements et des effets personnels :
BNP Paribas Sécurité 26,50€ par an
BNP Paribas Sécurité Plus 36,50€ par an
- **Assurance de compte**
Assurcompte 12€ par an
Assurcompte Plus 30,70€ par an
- **BNP Paribas Protection Budget** (proportionnel au capital garanti, par an) 0,80%

AUTRES SERVICES

- **Protection Habitat Télésurveillance⁽¹⁾**
Frais d'installation : 145 €
Abonnement mensuel (à partir de) : 32,70 €
- **Protection Habitat Vidéosurveillance⁽¹⁾**
Abonnement mensuel (à partir de) 12,99 €

SUCCESSIONS

Les frais de traitement sont calculés en fonction du montant des avoirs à la date du décès, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

- **Succession nationale**
Frais de traitement d'un dossier 90€ + 1% (maxi 750€)
- **Succession internationale**
Frais de traitement d'un dossier 250€ + 0,50% (maxi 3 500€)
- **Autres frais**
Frais de gestion au-delà d'un an (cotisation par an) 60€
Frais d'expertise Selon frais engagés

(1) PROTECTION 24, filiale de BNP Paribas, est titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-041-2112-12-11-20130362101 délivrée le 12/12/2013 par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité. "L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient". Station Centrale de Télésurveillance certifiée APSAD type P3 sous le n° 162.00.31. Protection 24, S.A. au capital de 3 672 000 euros - RCS 420 127 128 BLOIS - Siège social : 628, Avenue du Grain d'Or - 41350 VINEUIL.

Les prestations de service de Protection 24 n'ont pas pour objet de remplacer un contrat d'assurance. Aussi, il appartient au Client de souscrire les assurances propres à le garantir de tous les risques que peuvent encourir son site et ses biens mobiliers.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

• La donation associée à un contrat d'assurance vie

Une solution permettant de transmettre un capital à vos enfants ou petits-enfants tout en conservant temporairement la maîtrise des sommes données. Le montant de la donation est investi sur un contrat d'assurance vie, ouvert au nom du donataire, dont vous définissez les modalités de fonctionnement (orientation de gestion financière, opérations autorisées...). À sa majorité (ou à l'âge que vous aurez choisi), votre enfant ou petit-enfant pourra disposer de son contrat librement.

Commission	0,50% du montant total investi sur le (les) contrat(s) d'assurance vie (tous contrats confondus), avec un minimum de 500€ et un maximum de 5000€ Le minimum est de 1000€ pour les donations avec désignation d'un administrateur ad-hoc.
------------	--

• Le contrat d'assurance vie ou de capitalisation démembré

Un contrat spécifiquement adapté pour les capitaux détenus en démembrement de propriété suite à une succession ou à une donation.

Commission	1% du montant investi sur le contrat d'assurance vie ou de capitalisation, avec un minimum de 500€ et un maximum de 5000€
------------	--

• La convention de quasi-usufruit

Une convention permettant de prévoir, pour des biens démembrés, une plus grande liberté à l'usufruitier dans la gestion d'actifs financiers et/ou de contrats d'assurance vie.

Commission	500€
------------	-------------

• Les financements relatifs aux opérations sur stock-options⁽⁴⁾

Le financement simple : un conseil personnalisé et un financement adapté pour vous accompagner dans la levée de vos stock-options.

Taux	EURIBOR 3 mois (flooré à zéro) + 1,30% l'an
Frais de dossier	0,10% du montant financé avec un minimum de 500€

La donation avec transfert de charges : un montage permettant, dans une optique patrimoniale et fiscale, de transmettre simultanément les titres issus de la levée de vos stock-options et le crédit mis en place pour cette levée.

Taux	EURIBOR 1 mois (flooré à zéro) + 0,50% l'an
Frais de dossier	1200€ + 0,12% du montant brut de la donation Ces frais sont doublés pour les opérations sur titres non cotés ou sur titres étrangers.

- **Le financement de l'acquisition démembrée d'un bien immobilier professionnel⁽¹⁾**

Une solution globale associant deux financements :

- Le financement de la nue-propriété

Frais de dossier	1% du montant du financement + 300€, avec un minimum de 1000€ et un maximum de 2000€
------------------	---

- Le financement de l'usufruit temporaire

	TRANCHE DU FINANCEMENT	TAUX
Frais de dossier (minimum de 130€)	jusqu'à 50 000€	1%
	de plus de 50 000€ à 150 000€	0,50%
	au-delà de 150 000€	0,40%

- **Les garanties bancaires (dans le cadre notamment de la délivrance de la garantie actif/passif)⁽¹⁾**

Frais liés à l'établissement de l'acte personnalisé (hors frais de timbres fiscaux)	110€ minimum
---	---------------------

Commission annuelle **1% à 2,40%**

- **Prestations d'accompagnement lors d'une transmission d'entreprise**

Un accompagnement patrimonial sur mesure lors de la transmission à titre gratuit ou à titre onéreux de votre entreprise

Commission d'expertise	1000€ minimum
------------------------	----------------------

- **Prestations exceptionnelles et sur mesure**

Dans le cadre d'une prestation patrimoniale ou financière exceptionnelle et/ou sur mesure, votre banquier privé établira un devis répondant à vos demandes qui ne feraient pas partie de la liste ci-dessus.

(1) Sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par BNP Paribas.

LISTE NATIONALE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) :

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte :

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) :

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euros avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement :

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) :

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et

le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) :

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention :

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

AUTRES SERVICES BANCAIRES

Opérations au crédit du compte

Versement d'espèces :

Le compte est crédité du montant d'un versement d'espèces.

Réception d'un virement :

Le compte est crédité du montant d'un virement.

Remise de chèque(s) :

Le compte est crédité du dépôt pour encaissement d'un ou de plusieurs chèque(s).

Opérations au débit du compte

Émission d'un virement non SEPA :

Le compte est débité du montant d'un virement, permanent ou occasionnel, libellé en devises ou en euros hors zone SEPA (espace unique de paiements en euros).

Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) :

Le compte est débité du montant d'un virement SEPA permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France ou dans n'importe quel pays de la zone SEPA.

Émission d'un chèque de banque :

Le compte est débité du montant d'un chèque émis à la demande du client par la banque.

Paiement d'un chèque :

Le compte est débité du montant d'un chèque émis et que le bénéficiaire a présenté au paiement.

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) :

Le compte est débité du montant d'un titre interbancaire de paiement (TIP) présenté au paiement par le créancier.

Paiement par carte (la carte est émise par la banque) :

Le compte est débité, de façon immédiate ou différée, du montant d'un paiement par carte.

Remboursement périodique de prêt :

Le compte est débité, à l'échéance convenue dans le contrat de prêt, du montant du capital, des intérêts et des frais d'assurance éventuels.

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque :

Le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces, effectué sans émission de chèque, dont le décaissement est réalisé au guichet de l'agence.

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) :

Le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces effectué au moyen d'une carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets.

Frais bancaires et cotisations**Cotisation à une offre groupée de services :**

Le compte est débité des frais perçus par la banque au titre de la cotisation d'une offre groupée de services.

Cotisation carte :

Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte.

Droits de garde :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) :

Le compte est débité des frais perçus par la banque à chaque utilisation des services de banque à distance.

Frais de location de coffre-fort :

Le compte est débité des frais de location d'un coffre-fort.

Frais de mise en place d'un virement permanent :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour la mise en place d'un virement permanent.

Frais d'émission d'un chèque de banque :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour l'émission d'un chèque de banque.

Frais d'envoi de chéquier :

Le compte est débité des frais d'envoi d'un ou plusieurs chèquiers.

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque :

Le compte est débité des frais perçus par la banque lorsque celle-ci bloque une carte et s'oppose à toute transaction en cas d'utilisation abusive de cette carte par le titulaire.

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour opposition sur un ou plusieurs chèques.

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour opposition sur un ou plusieurs chèquiers.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision :

Le compte est débité des frais perçus par la banque quand elle informe le client, par lettre, qu'il a émis un chèque sans provision.

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé :

Le compte est débité des frais perçus par la banque lorsqu'elle informe le client, par lettre, que le solde du compte est débiteur (négatif) sans autorisation ou a dépassé le montant ou la durée du découvert autorisé.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

Le compte est débité des frais forfaitaires perçus par la banque pour un rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision.

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision :

Le compte est débité des frais perçus par la banque quand le solde disponible du compte est insuffisant pour régler le montant du prélèvement présenté au paiement par le créancier et que l'opération est rejetée.

Frais par avis à tiers détenteur :

Le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure de l'administration fiscale pour l'obtention d'une somme qui lui est due.

Frais par opposition à tiers détenteur :

Le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure des collectivités territoriales, établissements publics locaux et d'autres catégories d'organismes pour l'obtention de sommes qui leur sont dues.

Frais par saisie-attribution :

Le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure judiciaire engagée par un créancier pour obtenir une somme qui lui est due.

Frais par opposition administrative :

Le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure du Trésor public pour le recouvrement de sommes dues à l'Etat notamment au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires de caractère pénal.

Frais par saisie administrative à tiers détenteur :

Le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure diligentée par un comptable public pour l'obtention d'une somme qui lui est due.

Frais par virement occasionnel incomplet :

Le compte est débité des frais perçus par la banque lors de l'émission d'un virement pour lequel les coordonnées bancaires du bénéficiaire sont absentes ou incorrectes.

Frais par virement permanent :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour l'émission d'un virement permanent.

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision :

Le compte est débité des frais perçus par la banque quand l'ordre de virement permanent n'a pas pu être exécuté en raison d'un solde disponible insuffisant.

Frais de recherche de documents :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour la recherche et l'édition, à la demande du client, de documents concernant le compte.

Intérêts débiteurs :

Le compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur du compte pendant un ou plusieurs jours.

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour mettre en œuvre l'interdiction pour le client d'émettre des chèques signalée par la Banque de France.

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire :

Le compte est débité des frais perçus par la banque qui déclare à la Banque de France une décision de retrait de carte bancaire dont son client fait l'objet.

Pour toutes définitions complémentaires, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/>).

INTERMÉDIATION EN ASSURANCE

BNP Paribas distribue des contrats d'assurance en qualité de courtier ou de mandataire.

- BNP Paribas, en qualité de courtier, propose les contrats d'assurance de plusieurs entreprises d'assurance, et notamment des contrats :
 - **d'assurance vie et/ou de capitalisation** avec : Axa France Vie, Axa Life Europe Limited, Axa Wealth Europe Luxembourg, Cardif Assurance Vie, Cardif Vie Luxembourg, Generali Luxembourg, Generali Vie France, La Mondiale Europartner, La Mondiale Europartner Luxembourg, Lombard International Assurance SA, Sogelife ;
 - **d'assurance des biens** avec : Allianz IARD, Avanssur, Axa Assistance, AXA Assurances IARD Mutuelle, AXA France IARD, Cardif Assurances Risques Divers, CGAIM Assurances, Generali IARD, ICARE assurance, IMA-Inter Mutuelles Assistance, Inter Partner Assistance, MADP (Mutuelle d'Assurance des pharmaciens), Natio Assurance ;
 - **d'assurance des personnes** avec : APRIL International Assistance, APRIL International Expat, Axa Assistance France, AXA Assurances IARD Mutuelle, Axa Corporate Solutions Assurance, Axa France Vie, Axa France, AXA France IARD, Cardif Assurance Vie, Cardif Assurances Risques Divers, CNP Assurances, Euler Hermes Crédit France, Euler Hermes Recouvrement France, Europ Assistance France et Europ Assistance, Filassistance International, Financial Insurance Company limited, Groupama Gan Vie, Malakoff Médéric Prévoyance, Mondial Assistance France, Solucia PJ ;
 - **d'assurance contre les accidents de la vie quotidienne** avec : Axa Assistance France Juridica, Axa France Vie, Cardif Assurance Risques Divers, Chubb Insurance Compagny of Europ, Inter Partners Assistance.
- La Banque, en qualité de mandataire d'assurance, est liée à :
 - Cardif IARD par un contrat exclusif pour les contrats d'assurance automobile, assurance moto, assurance scolaire, protection juridique et pour des contrats multirisques habitation ;
 - AXA France IARD et AXA Assurances IARD Mutuelle par un contrat non exclusif pour les contrats d'assurance [dommages aux biens, risques techniques, responsabilité civile, automobile - marchandises transportées, construction, protection juridique], SATEC, Société anonyme de Transactions et Courtage, peut éventuellement intervenir dans l'opération en qualité de mandataire d'assurance de AXA France IARD /AXA Assurances IARD Mutuelle pour cette opération.
- En cas de réclamation relative à la distribution du produit d'assurance, le Client peut recourir à la procédure "Résoudre un litige" définie ci-après. Si cette réclamation concerne spécifiquement le contrat d'assurance, le Client peut s'adresser au gestionnaire du contrat d'assurance s'il existe ou à l'assureur dont les coordonnées et les modalités de réclamation et de recours sont mentionnées dans les conditions générales d'assurances ou dans les notices d'information remises lors de l'adhésion ou de la souscription.

RÉSOUTRE UN LITIGE

EN PREMIER RECOURS

Le Centre Banque Privée

Le Client peut contacter directement son banquier privé ou le Directeur du Centre Banque Privée, pour lui faire part d'une réclamation au cours d'un entretien dans son Centre Banque Privée, par téléphone sur sa ligne directe (appel non surtaxé), par courrier ou par la messagerie intégrée à son espace personnel sur le site Internet mabanqueprivée.bnpparibas⁽¹⁾

Le Responsable Réclamations Clients

Si le Client n'a pas reçu de réponse satisfaisante à sa réclamation, il peut aussi contacter par écrit le Responsable Réclamations Clients dont dépend son Centre Banque Privée. Ses coordonnées sont disponibles en Centre Banque Privée ou sur le site Internet mabanqueprivée.bnpparibas⁽¹⁾

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de sa réclamation par BNP Paribas, le Client reçoit la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches sont nécessaires, une réponse définitive lui est communiquée dans un délai de 2 mois maximum.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement⁽²⁾, BNP Paribas communique au client une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

EN DERNIER RECOURS AMIABLE

Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. Le Client peut saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence, à condition :

- soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par son Centre Banque Privée et par le Responsable Réclamations Clients⁽³⁾ ;
- soit de ne pas avoir obtenu de réponse à sa réclamation dans un délai de 2 mois, ou de 35 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement⁽²⁾.

Le Médiateur auprès de BNP Paribas doit être saisi en français (sous peine d'irrecevabilité) et exclusivement pour les litiges de nature contractuelle portant sur les services ou produits bancaires, ainsi que sur tout autre produit distribué par la banque, dont les litiges portant sur la commercialisation des produits d'assurance⁽⁴⁾ :

- soit par voie postale : **Médiateur auprès de BNP Paribas**
Clientèle des particuliers
TSA 62000
92308 Levallois-Perret Cedex
- soit par voie électronique: <https://mediateur.bnpparibas.net>⁽¹⁾

Le Client peut retrouver la Charte de la médiation sur le site du Médiateur :

<https://mediateur.bnpparibas.net>⁽¹⁾. Elle peut aussi être obtenue sur simple demande écrite.

La saisine du Médiateur auprès de BNP Paribas vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire à l'égard de BNP Paribas, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi exclusivement⁽⁵⁾ pour les litiges relatifs à la commercialisation des produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission des ordres de Bourse, la tenue de compte de titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement alternatifs, l'épargne salariale et les transactions sur instruments financiers du FOREX :

- soit par voie postale : **Le Médiateur**
Autorité des Marchés Financiers
17 place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02
- soit par voie électronique : www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF⁽¹⁾

Par la saisine du Médiateur de l'AMF, le Client autorise BNP Paribas à lui communiquer toutes informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi exclusivement pour les litiges relatifs aux produits d'assurance ne relevant pas de la commercialisation :

- soit par voie postale : **Le Médiateur de l'Assurance**
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09
- soit par voie électronique : www.mediation-assurance.org⁽¹⁾

Tout litige résultant d'un contrat de vente ou de services en ligne peut aussi être formulé par voie électronique sur la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) sur le site Internet : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

(1) Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à internet et hors alertes par SMS.

(2) Opération de virement, de prélèvement ou effectuée par carte bancaire.

(3) En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.

(4) Sont exclus les litiges qui relèvent de la politique générale de la Banque (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...), ceux concernant la performance des produits liée aux évolutions des marchés, et ceux portant sur les mesures édictées dans le cadre d'une procédure de surendettement par le Juge et/ou la Commission de Surendettement.

(5) Si une convention de coopération est signée entre le Médiateur de l'AMF et le Médiateur auprès de BNP Paribas, les litiges relevant exclusivement du domaine du Médiateur de l'AMF pourront alors être traités, soit par le Médiateur auprès de BNP Paribas, soit par le Médiateur de l'AMF, en fonction du choix du Client. Ce choix étant définitif pour le litige étudié.

SUIVEZ BNP PARIBAS BANQUE PRIVÉE

Suivez l'actualité patrimoniale, fiscale et financière :
Site Internet **mabanqueprivée.bnpparibas**



Twitter

@LeCercleWealth



LinkedIn

www.linkedin.com/company/bnp-paribas-banque-privée



Youtube

Chaîne BNP Paribas Banque Privée

 Privilège Connect: 3273 (service gratuit + prix d'appel)

 Application « Mes comptes » sur tablettes et smartphones

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2020, modifiables à tout moment, sous réserve du respect des dispositions contractuelles et de la réglementation en vigueur.

Lorsqu'ils sont soumis à la TVA, ces tarifs sont exprimés TTC en tenant compte d'une TVA maximum au taux de 20% actuellement en vigueur. Le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport au lieu de résidence du client.

BNP Paribas - SA au capital de 2 499 597 122 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris - Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE FR 76662042449 ORIAS n° 07 022 735 - Crédit photo : ©CasarsaGuru/Istockphoto - Réalisation : Wahaus® Réf.: PV26058P - Janvier 2020 - Imprimeur : EDICOLOR - Ce document est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.



**BNP PARIBAS
BANQUE PRIVÉE**

**La banque
d'un monde
qui change**